



Assemblée générale

Distr. générale
15 juillet 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 98 e) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités menées du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Au cours de cette période, le Centre a continué de promouvoir le dialogue et la confiance dans la région et au-delà en organisant à Cheju (République de Corée) la douzième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement et de non-prolifération, laquelle a constitué une importante tribune pour discuter des principaux problèmes qui se posent dans ces domaines tant au niveau mondial que régional. Le Centre a mené plusieurs projets visant, au Myanmar, à renforcer la capacité du pays à lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et, en Mongolie, à améliorer la mise en œuvre des traités internationaux sur les armes biologiques et chimiques. Il a également organisé plusieurs séminaires régionaux pour promouvoir le Traité sur le commerce des armes (résolution 67/234 B de l'Assemblée générale) après son ouverture à la signature en juin 2013, ainsi que des séminaires régionaux sur l'informatique et la cybersécurité. En outre, dans le cadre de ses efforts visant à développer ses activités de sensibilisation et de mobilisation, le Centre a mené une action en faveur de l'éducation en matière de paix et de désarmement. Il a élargi ses efforts de communication et de sensibilisation à l'ensemble des acteurs de la région.

Au cours de l'année à venir, le Centre régional prévoit, avec l'appui des États Membres et d'autres partenaires, de développer ses programmes visant à fournir aux États Membres et autres parties prenantes de la région qui en font la demande une

* A/69/50.



aide pour renforcer leur capacité à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération.

Le Centre régional dépend entièrement des contributions volontaires qui lui sont versées pour financer son programme d'activité. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres, en particulier le pays hôte, le Népal, et les autres partenaires qui ont, grâce à leurs contributions financières et en nature, permis au Centre de fonctionner et de mener ses programmes. Il invite les pays de la région ainsi que les autres à verser des contributions volontaires au Centre pour lui permettre de poursuivre ses activités et de s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

I. Introduction

1. Aux termes de la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique est chargé de fournir aux États Membres d'Asie et du Pacifique, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les efforts et activités qu'ils conviendraient d'un commun accord de déployer en vue de mener une action en faveur de la paix et du désarmement, par une utilisation judicieuse des ressources disponibles. Il facilite et coordonne les activités menées dans la région par le Bureau des affaires de désarmement.

2. Dans sa résolution 68/59, l'Assemblée générale s'est félicitée des activités menées par le Centre régional durant l'année écoulée. Elle a réaffirmé son soutien énergique du rôle joué par le Centre dans la promotion des activités que mène l'Organisation des Nations Unies à l'échelon régional pour renforcer la paix, la stabilité et la sécurité en Asie et dans le Pacifique et a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-neuvième session, un rapport sur l'application de la résolution.

3. Le présent rapport fait suite à cette demande et traite des activités menées par le Centre régional du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. On trouvera en annexe la situation de son fonds d'affectation spéciale pour la deuxième année de l'exercice biennal 2012-2013.

II. Activités du Centre régional

4. Au cours de la période considérée, le Centre régional a concentré ses activités sur les domaines suivants : promotion de la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération, notamment en aidant au renforcement des capacités nationales, renforcement du dialogue et de la confiance au niveau régional dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité, et organisation d'activités de sensibilisation et de mobilisation.

A. Promotion de la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération

5. Après l'ouverture à la signature du Traité sur le commerce des armes, en juin 2013, le Centre régional a tenu à Manille, les 26 et 27 novembre 2013, une réunion pour faciliter le dialogue régional relatif au Traité et discuter des mesures à prendre en vue de sa signature et de sa ratification. Les représentants de 19 États Membres d'Asie et du Pacifique ont participé à la réunion qui a été accueillie par le Gouvernement philippin et soutenue financièrement par les Gouvernements néo-zélandais et suisse.

6. Lors de cette réunion régionale, les participants ont débattu des domaines prioritaires et problèmes communs et recensé les outils qui permettraient d'aider les États de la région dans leurs efforts en vue de la signature et de la ratification du Traité. Des experts internationaux et régionaux ont fourni des informations et un

éclairage sur les questions juridiques, les mécanismes d'aide possibles et des questions techniques dans les domaines revêtant de l'importance pour les États participants dans leurs efforts en vue de la ratification du Traité.

7. Le Centre régional a apporté son appui pour l'organisation à Katmandou, les 20 et 21 février et les 9 et 10 juin 2014, de deux ateliers sur la mise en œuvre par les pays de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Ces ateliers, soutenus financièrement par l'Union européenne, ont réuni une vingtaine de personnes appartenant à 12 organismes publics népalais concernés et ont facilité un débat actif avec des experts internationaux sur des questions essentielles et les moyens d'aller de l'avant en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention au Népal. Les experts ont fourni aux participants des informations sur la nature, les exigences, le processus de ratification et les objectifs de la Convention. Les participants se sont mis d'accord sur un plan d'action pour 2014 adapté aux besoins du Népal pour la mise en œuvre de la Convention.

8. En collaboration avec le Gouvernement mongol et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques et le Centre régional ont organisé à Oulan-Bator, les 28 et 29 avril 2014, un atelier sur la mise en œuvre par les pays de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques et sur leur destruction. Cet atelier, financé en partie par l'Union européenne, a réuni des participants de 18 ministères et organismes gouvernementaux ainsi que d'organisations de la société civile mongole pour discuter avec des experts internationaux de questions essentielles et des moyens d'aller de l'avant en ce qui concerne la mise en œuvre des deux conventions en Mongolie. Les experts ont fourni aux participants des informations sur la nature, les exigences, le processus de ratification et les objectifs des deux conventions. Les débats ont également porté sur l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre en Mongolie de la Convention sur les armes biologiques.

9. En coopération avec les Ministères des affaires étrangères et de la défense du Myanmar, le Centre régional a organisé un atelier de deux jours pour contribuer au renforcement des capacités du personnel de divers organismes d'État en matière de contrôle des armes légères et de petit calibre et à la mise en œuvre effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Tenu les 15 et 16 mai 2014 à Nay Pyi Taw, l'atelier a réuni plus de 40 responsables gouvernementaux appartenant à 18 départements et organismes nationaux pour examiner les politiques, les pratiques et les questions techniques liées à la mise en œuvre du Programme d'action. Ont ainsi été examinées par les responsables nationaux et les experts internationaux des questions allant des instruments internationaux et régionaux pertinents à la gestion des stocks d'armes et de munitions et aux meilleures pratiques en la matière. Afin que cet atelier s'inscrive dans la durée, une documentation de base sur les armes légères et de petit calibre, rédigée dans la langue du pays, a été préparée en vue d'une utilisation future par les responsables gouvernementaux. L'atelier a été accueilli par le Gouvernement du Myanmar et a bénéficié d'un financement du Gouvernement suisse.

B. Promouvoir le dialogue et la confiance dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité

10. Dans le prolongement de ce qu'il est désormais convenu d'appeler le « Processus de Cheju », le Centre régional et le Ministère des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée ont organisé la douzième Conférence conjointe sur les questions de désarmement et de non-prolifération, qui s'est tenue les 14 et 15 novembre 2013 à Cheju (République de Corée). Une cinquantaine de représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'instituts de recherche et du monde universitaire y ont participé.

11. La Conférence, dont le thème était « Le régime de non-prolifération au XXI^e siècle : défis et perspectives », a porté sur toute une série de questions liées à la non-prolifération et mis particulièrement l'accent sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Les participants se sont penchés sur les problèmes nouveaux de sécurité liés à la prolifération que posent au XXI^e siècle des acteurs non étatiques et ont examiné les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Ils ont également présenté des idées sur la façon dont la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et les régimes existants de contrôle des exportations pourraient être liés et souligné l'importance de solides relations entre les pouvoirs publics et l'industrie ainsi que les milieux universitaires pour prévenir le terrorisme nucléaire. La Conférence a offert aux membres de la communauté internationale du désarmement une tribune importante pour tenir des discussions franches et informelles sur les principales difficultés rencontrées dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Elle a permis aux participants de mieux comprendre des questions complexes, de renforcer la confiance entre les parties prenantes et d'explorer diverses options pour la recherche de solutions aux problèmes de non-prolifération.

12. En juin 2013, après la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale, le Centre régional a organisé une réunion pour faciliter le dialogue sur les questions de cybersécurité. Ce sont au total 74 participants représentant 25 États Membres, les milieux universitaires, le secteur privé, la société civile et des organismes des Nations Unies qui ont participé à la réunion, tenue les 5 et 6 juin 2014 à Beijing. La réunion a été accueillie et soutenue par le Ministère des affaires étrangères chinois et organisée conjointement avec la China Arms Control and Disarmament Association. De hauts responsables chargés de la coordination des politiques nationales de sécurité cybernétique ont discuté des nouveaux défis, du rôle des Nations Unies dans la promotion du dialogue en matière de cybersécurité et des mesures prises aux niveaux national, régional et international (notamment la coordination interne, le renforcement des capacités, les mesures de confiance et l'élaboration de normes internationales de comportement).

C. Partenariats, sensibilisation et mobilisation

13. En juin et juillet 2013, le Centre régional a organisé au Népal, sur le thème « La paix pour tous », son deuxième concours de dessins d'enfants auquel ont participé plus de 900 élèves d'une douzaine d'écoles de la vallée de Katmandou. Des séances d'information thématiques tenues au préalable dans les écoles ont aidé les enfants à réfléchir à ce que la paix signifie pour eux, leur famille et leur

communauté, à en parler et à la visualiser, puis à l'exprimer dans leurs dessins. Une cérémonie de remise des prix tenue le 20 septembre 2013 a marqué l'aboutissement du projet à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la paix. Par leurs dessins, les enfants des écoles ont jeté un regard sur leur propre rapport avec la paix et les conflits, ce qui est important pour la transformation d'une société sortant d'un conflit.

14. En août 2013, le Centre régional a lancé un projet visant à aider le Ministère de l'éducation népalais à intégrer l'éducation en matière de paix et de désarmement dans les programmes et les manuels scolaires. Le Centre a dispensé une formation et fourni un appui technique à des agents de l'État à l'occasion de quatre ateliers portant, respectivement, sur l'analyse des lacunes des programmes scolaires existants, l'élaboration d'un programme d'enseignement modèle pour la paix et le désarmement, l'inclusion de l'éducation en matière de paix et de désarmement dans les programmes des classes de neuvième et de dixième, et l'insertion de nouvelles leçons sur la paix et le désarmement dans les manuels nationaux de la classe de huitième. Selon les estimations, ces initiatives toucheront quelque 400 000 adolescents par an dans l'ensemble du pays et contribueront à renforcer une culture de paix au sein de la prochaine génération.

15. En août 2013, le Centre régional a participé activement à l'organisation à Saitama (Japon) de présentations réalisées par des lycéens sur des questions de portée internationale et contribué ainsi à améliorer leur compréhension des questions de paix et de sécurité dans le monde. Les élèves de six établissements secondaires ont fait des exposés, dans lesquels ils ont fait part de leurs attentes à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et des gouvernements. Un groupe de représentants du Ministère japonais des relations extérieures, du Centre pour la promotion du désarmement et la non-prolifération et du Centre régional ont fait des commentaires. La manifestation a été organisée par la ville de Saitama et son conseil de l'enseignement en collaboration avec le Ministère japonais des relations extérieures, Simul'ONU Japon et le Centre régional. Elle constitue un excellent exemple de promotion de l'éducation en matière de paix et de désarmement et une démonstration des possibilités de renforcer la coopération entre les autorités locales et l'Organisation des Nations Unies.

16. Au cours de la période considérée, le Centre régional a renforcé ses partenariats avec des organisations régionales et d'autres organisations intergouvernementales, notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Union européenne, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et le Forum des îles du Pacifique ainsi que d'autres organismes des Nations Unies. Le Centre a également étendu ses activités de communication et de sensibilisation aux établissements universitaires et aux organisations non gouvernementales régionales.

17. Le Centre régional a continué de renforcer ses efforts de sensibilisation et de mobilisation pour assurer la fourniture régulière de services d'information fiables et d'actualité sur ses travaux et les questions de désarmement en général. Il n'a cessé d'élargir ses contacts avec les parties prenantes régionales et internationales, notamment en lançant son nouveau site Web et grâce à la production d'un court métrage sur son projet d'éducation en matière de paix et de désarmement au Népal, lequel a été projeté le 18 septembre à l'Organisation des Nations Unies, à New York et à Genève, à l'occasion de la Journée internationale de la paix.

D. Activités futures

18. Tout en poursuivant ses activités habituelles, le Centre régional compte intensifier ses efforts en vue d'apporter une aide aux États de la région qui le demanderont, en particulier dans les domaines de l'assistance technique, de la formation et d'autres formes de renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Ces efforts porteront sur les activités suivantes :

a) Pour promouvoir la ratification rapide du Traité sur le commerce des armes par les États d'Asie et du Pacifique et sa mise en œuvre ultérieure, le Centre continuera de faciliter le dialogue régional à propos du Traité et aidera les États de la région qui en feront la demande dans les efforts qu'ils déploient en vue de ratifier le Traité, notamment par des activités de renforcement des capacités, d'assistance technique et de sensibilisation;

b) Le Centre prévoit de soutenir les efforts internationaux visant à empêcher des acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive, en particulier à des fins terroristes, conformément aux dispositions de la résolution 1540 (2004). Dans le cadre du Bureau des affaires de désarmement, le Centre travaillera en étroite collaboration avec le Comité créé par la résolution 1540, les États Membres et les autres parties prenantes pour faciliter la pleine mise en œuvre de cette initiative importante;

c) Le Centre poursuivra ses activités éducatives en matière de paix et de désarmement au Népal en vue d'offrir ultérieurement ce même programme à d'autres États de la région.

III. Effectifs et financement

19. Trois postes sont inscrits au budget ordinaire : celui de directeur du Centre régional, un poste d'administrateur (P-3) et un poste d'agent des services généraux (G-7). Le Népal, pays hôte, a fourni dans le cadre de sa contribution volontaire deux agents locaux d'appui. En outre, le Japon a fourni au Centre un administrateur auxiliaire, la Finlande un Volontaire des Nations Unies et la Suisse deux Volontaires des Nations Unies pour la jeunesse. Le Centre dépend des contributions volontaires pour financer l'ensemble de ses programmes de fond et une partie de ses dépenses de fonctionnement. Le Secrétaire général encourage les autres États Membres à envisager d'apporter au Centre un appui en nature similaire.

20. En 2013, le Centre régional a reçu des États Membres des contributions volontaires d'un montant de 280 754 dollars. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres qui ont fait des contributions en espèces et en nature au Centre, à savoir la Chine, la Finlande, le Japon, le Kazakhstan, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines la République de Corée, la Suisse et la Thaïlande, ainsi que l'organisation non gouvernementale japonaise Rissho Kosei-kai. Ces contributions sont essentielles pour assurer de manière durable le fonctionnement, les activités de base et les programmes du Centre. Le Secrétaire général invite instamment tous les États Membres, notamment ceux de la région, ainsi que d'autres donateurs à fournir des ressources financières pour appuyer les programmes du Centre qui servent l'Asie et le Pacifique.

IV. Conclusion

21. Au cours de la période considérée, le Centre régional a activement contribué à des projets menés en faveur de la paix et du désarmement en Asie et dans le Pacifique. En coopération avec des États Membres et d'autres partenaires, il a continué de s'acquitter de sa mission, qui consiste à fournir une assistance aux États Membres qui le souhaitent et à mener des activités de sensibilisation et de mobilisation. Il continuera d'élargir la portée de ses activités autant que possible, notamment en définissant des modalités nouvelles et novatrices d'appui aux États Membres de la région. La conférence annuelle organisée en République de Corée demeure une tribune importante pour promouvoir le dialogue et la confiance dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité. Le Centre compte que la vingt-cinquième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement qui doit se tenir à Hiroshima (Japon) en août 2014 sera intéressante et constructive. Il se tient prêt à développer l'assistance qu'il apporte aux États Membres pour relever les défis auxquels ils doivent faire face en matière de désarmement et de non-prolifération. Son objectif primordial est de faire en sorte que les États de la région considèrent le Centre comme une référence essentielle et une source d'appui pour les questions de paix, de sécurité et de désarmement.

Annexe

État du Fonds d'affectation spéciale du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (2013)

(En dollars des États-Unis)

Réserves et solde au 1 ^{er} janvier 2013	706 667
Recettes	
Contributions volontaires	290 754 ^a
Intérêts créditeurs	4 993
Recettes accessoires	39 201 ^b
Prélèvements sur d'autres fonds	40 000 ^c
Total des recettes et prélèvements sur d'autres fonds	374 948
Dépenses	262 537
Dépenses d'appui au programme	26 851
Sommes remboursées aux donateurs	7 259 ^d
Total des dépenses et remboursements	296 647
Réserves et solde au 31 décembre 2013	784 968^e

^a Au cours de la période considérée, des contributions d'un montant total de 290 754 dollars ont été versées par : la Chine (50 000 dollars), le Kazakhstan (19 975 dollars), le Népal (96 264 dollars), la Nouvelle-Zélande (75 295 dollars), le Pakistan (4 972 dollars) et la République de Corée (44 248 dollars).

^b Correspond au remboursement de dépenses de périodes antérieures.

^c Correspond aux prélèvements effectués sur le Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale que le Gouvernement japonais a autorisés.

^d Correspond à la somme remboursée au Gouvernement allemand.

^e Correspond aux réserves et au solde du Fonds au 1^{er} janvier 2013, après ajout des recettes perçues et des prélèvements sur d'autres fonds et déduction des dépenses engagées et remboursements effectués au cours de l'année.